AJEFS
ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN INC.
410 22e rue est Pièce 1370 Saskatoon (Saskatchewan) S7K 5T6 (306) 244-0291 Fac-similé (306) 665-9989

17 novembre 1989

PROCES-VERBAL - 2ième RÉUNION ANNUELLE

L'HOTEL RAMADA RENAISSANCE

SASKATOON, LE 21 OCTOBRE 1989

PRÉSENTS: Juge Omer Archambault
Guy Duperreault
Roger Lepage
Marcel Simonot
Suzanne Bugeaud Stradecki
Juge Albert Lavoie
Michel Riou

MEMBRES: Diane Ansell
Marylyn Beaton
Charlene Richmond
Juge Vancise
Rupert Baudais
Jacqueline Ferraton
Juge Sirois

INVITÉS: Daniel Mathieu
David Reed
Guy Jourdain
Wilfrid Denis
Roger Fréchette

INVITÉ D'HONNEUR: Denis Rail

1. OUVERTURE DE SÉANCE ET ACCUEIL DES MEMBRES

Le président a souhaité la bienvenue aux membres présents. Il a indiqué que l'Association comptait présentement 42 membres et qu'il y avait environ cinquante juristes d'expression française parmi les 1,200 à 1,300 avocats de la province.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à l'accueil du président, M. le Juge Albert Lavoie, appuyée de Me Suzanne Bugeaud Stradecki, a proposé l'adoption de l'ordre du jour; les items 5 et 8 n'étant pas présentés dans l'ordre prévu. Adoption unanime.

3. REVUE DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE RÉUNION ANNUELLE

Le président a distribué à tous ceux présents une copie du procès-verbal de l'assemblée annuelle de l'année précédente et M. le Juge Sirois, appuyé de Me Guy Duperreault, a proposé l'adoption du procès-verbal de cette assemblée qui eut lieu le 22 octobre 1988.

.../2

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Me Michel Riou, le directeur, a parlé des activités entreprises au nom de l'Association. Il a indiqué que l'Association, grâce à l'aide de Marylyn Beaton et d'Henri Chabanole, donnait des chroniques juridiques sur des sujets ponctuels à la radio CBC chaque vendredi après-midi, vers 16h40 et que lui-même, comme directeur, rédigeait des articles pour l'Eau Vive à chaque deux semaines. Les articles, rédigés d'une façon simple, traite de sujets d'intérêts au plus grand nombre de gens possible. Quand à la promotion de l'Association et à la correspondance, le directeur a indiqué que chaque étude d'avocats avait été contactée afin de recruter des avocat(e)s d'expression française désirant devenir membre de l'Association. Le but: d'augmenter le nombre des membres adhérents. L'Association a aussi contacté chaque organisme et association culturelle de la province dans le but de se faire connaître comme association et de les renseigner sur ses buts et objectifs. L'Association a indiqué à ces organismes et à ses associations culturelles que le directeur et ses membres sont prêts à discuter de divers sujets d'aspect juridique et prêts à répondre à leurs questions.

L'Association a communiqué avec divers ministères gouvernementaux au sujet de la traduction des lois, des bibliothèques des palais de Justice et de l'établissement dans celles-ci d'un centre de ressources en français. Le président a suggéré qu'on rédige un dépliant et que l'Association le circule et le distribue au grand public afin d'informer les gens sur leurs droits linguistiques et de les convaincre d'exiger des services juridiques dans la langue française. Le directeur a indiqué que le dépliant existait déjà et qu'il avait l'intention d'organiser des ateliers à travers la province pour sensibiliser les gens sur leurs droits.

En ce qui concerne la traduction des lois, Me Daniel Mathieu a dit qu'il y avait dix lois de traduites à venir jusqu'à date à Moncton et Me Rupert Baudais a mentionné qu'il y en avait six autres en vue de l'être. Don Carroll, agent d'affaires intergouvernementales au niveau provincial, pourrait nous informer davantage là-dessus.

.../3

Le directeur a mentionné qu'il existait un centre de ressources au bureau de l'Association et le président a demandé de faire circuler une liste des publications disponibles. Le directeur a aussi mentionné qu'il avait fait des pressions auprès du Ministère de la Justice et du Barreau de la province pour établir des centres de ressources juridiques en français et pour fournir des outils de travail dans toutes les bibliothèques des Palais de Justice. Le directeur a indiqué que le Guide du Praticien devrait être subventionné séparément et qu'une demande de subvention soit faite au P.A.J.L.O. Me Mathieu a dit que ça prendrait de un à deux ans à tout préparer et qu'il faudrait aussi établir des priorités pour la préparation du guide. En ce moment, l'Association se sert des Guides de l'Ontario et du Manitoba.

Pour ce qui est du financement de l'Association, le directeur a annoncé que les subventions reçues depuis le début étaient de 34 000$ en tout et a mentionné que le Secrétariat d'État avait, dernièrement, octroyé 62 000$ en deux versements de 31 000$ chaque. Le montant total doit nous suffire jusqu'à mars 1990. De ce montant, l'Association a dû repayer un prêt de 12 000$ à la Caisse Populaire de Saskatoon. Le directeur a indiqué qu'il n'avait pas pu préparer le bilan financier parce qu'il manquait des reçus et des renseignements mais que les états de compte mensuels étaient tous prêts. Le président a demandé au directeur d'envoyer une copie du bilan financier à tous les membres dès que possible.

5. <u>ALLOCUTION - WILFRID DENIS</u>

Voir la documentation à l'onglet 10 du cartable distribué à la réunion.

6. <u>ALLOCUTION - M. LE JUGE VANCISE</u>

Voir la présentation écrite de son allocution à l'onglet 8 du cartable distribué à la réunion.

7. <u>ALLOCUTION - M. LE JUGE SIROIS</u>

M. le Juge Sirois a traité de divers aspects sur la conduite d'un procès en français; le point central étant que ce n'est pas très différent d'en anglais. Les améliorations nécessaires reliées à la langue, à la traduction ou à quoi que ce soit d'autre ne causent pas de problèmes si les avocats se sont bien préparés pour le procès en question.

.../4

8. ALLOCUTION - M. ROGER FRÉCHETTE

Faute de temps, M. Fréchette n'a pas fait de présentation comme telle; il a distribué un cartable de renseignements sur les services disponibles au Commissaire des Langues Officielles ainsi qu'un rapport de leurs activités.

9. PROPOSITION - LES VÉRIFICATEURS

D'après la loi sur les sociétés, l'Association doit nommer des vérificateurs alors Me Duperreault, appuyée de Me Richmond, a proposé que l'Association nomme le bureau Guenette, Chaput comme vérificateurs. Adoption unanime.

10. ÉLECTIONS

Me Guy Jourdain s'est présenté pour remplir les fonctions de président d'élections pour le poste de président, vice-président et cinq administrateurs. Sa candidature a été proposé par Rupert Baudais, appuyé de M. le Juge Archambault.

M. le Juge Lavoie a présenté le rapport du comité de nominations:

Président:	Roger Lepage
Vice-président:	Guy Duperreault
Administrateurs:	Louis Romero
	Suzanne Bugeaud Stradecki
	Michel Piché
	Marcel Simonot
	Charlene Richmond

Suite à la clôture de mise en candidatures, Me Baudais, appuyée de Me Ferraton, a proposé que les candidats nommés soient élus. Adoption unanime. Me Suzanne Bugeaud Stradecki, appuyé de Me Duperreault, a proposé de nommer M. les Juges Archambault et Lavoie comme membres du conseil d'administration à titre consultatif sans droit de vote. Adoption unanime.

.../5

11. AUTRES PROPOSITIONS

Pour la discussion qui suit ainsi que durant le vote, les juges présents se sont retirés en bloc. Le président a discuté du sujet des juges francophones. Il a expliqué que M. le Juge Sidney Walker et M. le Juge Allyre Sirois, tous les deux de la Cour du Banc de la Reine, étaient prêts à prendre leur retraite; ce qui ne laisserait pas un seul juge francophone au niveau de la cour supérieure. L'adoption unanime d'une proposition a donné à l'Association le droit de s'impliquer et de mettre des pressions auprès des gouvernements fédéral et provincial afin d'assurer la présence d'un juge francophone à chaque niveau de la magistrature.

Il y a eu une discussion sur les choix existants en ce qui concerne la constitution de l'Association comme personne morale. Me Duperreault, appuyé de M. le Juge Sirois, a proposé de remettre la question au conseil d'administration. Adoption unanime.

Me Baudais a annoncé au conseil d'administration que le gouvernement provincial avait mis sur pied le Bureau de la Coordination qui s'occuperait, entre autre, de la traduction des lois et a recommandé que l'Association étudie le dossier et le rôle de ce bureau. L'Association a décidé de traiter de ce sujet à la prochaine réunion du conseil d'administration et, qu'en attendant, l'Association devrait écrire une lettre supportant le bureau et son établissement selon les ententes fédérales-provinciales.

12. LEVÉE DE SÉANCE

La levée de séance a été proposée et appuyée et a reçu l'adoption unanime.